

Date de début : 21/09/2019 Date de fin (si en cours date envisagée) : 31/10/2019

Année(s) civile(s) de participation : 2019

L'attestation est délivrée au professionnel de santé et transmise à l'entité en charge du contrôle au titre de chaque année civile.

IV. – Organisme de DPC

Nom/sigle : EREVO

Adresse : 33 Avenue de Hambourg, 13008 Marseille

N° enregistrement OGDPC / Agence nationale du DPC : 9089

V. – Programme de développement professionnel continu

Intitulé du programme : **Plaies et cicatrisation**

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes

Orientation régionale dans laquelle le programme s'inscrit (préciser la région)

Préciser l'année où l'arrêté auquel cette orientation fait référence : 8 Décembre 2015

Nom du responsable de l'organisme de DPC : Jérémy BARAN

atteste que le professionnel de santé a participé au programme de DPC susmentionné.

Fait à, Marseille
08/11/2019

le

Cachet et signature


SAS EREVO
33 Avenue de Hambourg
13008 MARSEILLE
Tél : 04.13.68.05.16
Siret 843 960 121 00013

Ce document est délivré au professionnel de santé ayant participé au programme de DPC. Il est également envoyé :

- *au conseil compétent de l'ordre pour les professions médicales et pour les auxiliaires médicaux libéraux qui en disposent ;*
- *à l'employeur d'un auxiliaire médical, aide-soignant ou auxiliaire de puériculture salarié du secteur public ou privé ;*
- *à l'agence régionale de santé pour les audioprothésistes, les opticiens-lunetiers, les prothésistes et orthésistes, qui n'exercent pas à titre salarié, et les autres auxiliaires médicaux à exercice libéral.*

Pièces jointes

- image001.jpg

